

**CSSCT établissement Services Techniques / Ateliers Centraux / Horticulture
(STACH)**

Procès-verbal de la réunion d'installation

du 05 février 2024

Membres légaux		
	étaire	Présent
		Présent (visio)
		Présent (visio)
		Présent
		Présente
Membre expert		
	Adjoint	Présent
		Présente
		Présent
		Présent
		Présent
		Présent
		Présent

Membres de droit		
	président de la CSSCT	Présent
	du Travail	Présent
	u Travail	Absente
	ordinateur Prévention	Présent
	trice du travail	Non-invités à cette réunion
	trôleur des Services de prévention CRAMIF	

représentants syndicaux CSSCT		
	représentante Syndicale CFTC	Présente
	tant Syndical UNSA	Présent
	ésentant Syndical CGT	Présent
	sentant Syndical CFE-CGC	Présent
	ical(e) CFDT	Absent(e)

Invités		
	sponsable Relations Sociales	Présente
	rmière en santé au travail	Présente
	en membre CSSCT	Présent (en début séance)

Procès-Verbal rédigé

étaire de la CSSCT

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 21. 09. 2023
2. Point sur les modalités de fonctionnement (rôles et missions).
3. Désignation du Secrétaire de la CSSCT.
4. Désignation du Secrétaire adjoint de la CSSCT.
5. Désignation des deux membres de la CSSCT au Comité de pilotage des RPS de l'établissement.
6. Communication du calendrier prévisionnel des réunions ordinaire de la CSSCT pour l'année 2024.

En préambule au point 1 de l'ordre du jour, Monsieur le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et salut le travail accompli par l'ancienne mandature. Il explique la présence des anciens membres en rapport avec le point 1 de l'ordre du jour et précise qu'ils sont là pour éclairer et répondre éventuellement à toutes questions relatives au procès-verbal et à la tenue de la dernière réunion. C'est aux nouveaux membres qu'il appartient d'approuver le procès-verbal.

et les badges de représentant du personnel aux membres.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 21. 09. 2023

Pas de questions ou remarques de la part des membres.

NOMBRE DE VOTANT :	3
POUR :	8
CONTRE :	0
ABSTENTION :	5

Mo mbre de la précédente mandature, quitte la salle.

2. Point sur les modalités de fonctionnement (rôle et missions).

lique les principales missions de la CSSCT, y compris en matière de prévention et d'analyse des accidents du travail, des conditions de travail et du suivi des inaptitudes. La CSSCT sera amenée à exprimer deux types d'avis :

- Avis motivé qui ne nécessitera pas une consultation du CSE mais juste une information
- Avis d'orientation qui nécessitera une consultation du CSE

Enfin elle rappelle que les membres disposent d'un local commun avec les RDP qui se situe au bâtiment MERLIN et qu'elle remettra une clé aux nouveaux membres prochainement.

Mo [REDACTED] de :

- Si les formations réglementaires et obligatoires telles que PISA (consignation des attractions) ont été prévues.
- Si on peut d'ores et déjà consulté le DUERP et les différentes informations concernant Horticulture dans la BDES, étant rappelé que ce secteur était un établissement indépendant au cours de la précédente mandature.
- Un organigramme détaillé des services et leurs responsables.

M [REDACTED] se que ce n'est plus PISA qui s'applique mais RMP. bien entendu ces formations seront planifiées. Il prend également note de la demande d'organigramme.

[REDACTED] point suscite un débat parmi les membres. Mo BEAUREGARD prend le point et vérifiera que la partie horticulture a bien été intégrée au périmètre de notre nouvel établissement.

3. Désignation du secrétaire de la CSSCT.

Appel à candidatures par le Président [REDACTED] rte candidat.

NOMBRE DE VOTANT :	3
POUR :	9
CONTRE :	4
ABSTENTION :	0

Mo [REDACTED] donc désigné Secrétaire de la CSSCT.

[REDACTED] ent à justifier les raisons qui l'on conduite à voter contre. Elle rappelle que M [REDACTED] le passé a déjà occupé la fonction de secrétaire du CHSCT et qu'il y a un certain nombre de PV qu'il n'a jamais rédigé.

Mo [REDACTED] nd qu'elle connaît les raisons puisque même son organisation syndicale était intervenue à l'époque. Il ajoute que son opinion lui importe peu, mais par respect pour les membres qui viennent de lui témoigner leur confiance, il s'engage à réaliser les PV.

[REDACTED] ute qu'au cours de la précédente mandature qui vient de s'achever, les PV ont été réalisés en temps et en heure.

Mo [REDACTED] rque que, contrairement à ce qui se faisait lors de l'ancienne mandature, il n'a pas l'intention de laisser cette charge à la représentante de la direction. La réalisation du PV est sous la responsabilité du secrétaire et il compte bien en assumer la charge.

M [redacted] ande si en cas de carence de PV, le Président ou la représentante de la direction ne peut pas le rédiger en lieu et place du Secrétaire.

Mo [redacted] elle que , tant le chef d'établissement de l'époque que l'organisation syndicale de monsieur AGUIAR, ont tout tenté pour le contraindre. Légalement ils n'ont rien pu faire. Il ajoute que c'était dans un lointain passé avec des règles différentes et un « bras de fer » qui l'opposait à la direction de l'établissement de l'époque. Aujourd'hui le contexte est différent et la rédaction des procès-verbaux est de sa prérogative, il compte bien l'assumer sans s'appuyer sur la direction afin de garantir l'autonomie et l'indépendance de l'instance.

[redacted] pelle les règles en matière de communication des PV telles que définies dans l'accord sur le fonctionnement du CSE, des CSSCT et des RDP.

4. Désignation du Secrétaire adjoint de la CSSCT.

Appel à candidatures par le Président. Seul Mons [redacted] rte candidat.

NOMBRE DE VOTANT :	3
POUR :	9
CONTRE :	0
ABSTENTION :	4

Mo [redacted] donc désigné Secrétaire adjoint de la CSSCT.

5. Désignation des deux membres de la CSSCT au comité de pilotage des RPS de l'établissement.

Appel à candidature par monsieur le Préside [redacted] se portent candidats.

Mo [redacted]

NOMBRE DE VOTANT :	3
POUR :	9
CONTRE :	1
ABSTENTION :	3

Mo [redacted]

NOMBRE DE VOTANT :	3
POUR :	9
CONTRE :	4
ABSTENTION :	0

6. Communication du calendrier prévisionnel des réunions ordinaire de la CSSCT pour l'année 2024

Monsieur le président annonce que les prochaines réunions auront lieu le :

- Jeudi 21 mars 2024 à 9h00
- Vendredi 21 juin 2024 à 9h00
- Jeudi 12 septembre 2024 à 9h00
- Vendredi 03 décembre 2024 à 9h00

Avant de clore la réunion d'installation, monsieur le Président souhaite savoir si le principe de réunions de travail sur le DURP entre les réunions ordinaires convient à tous et si oui, y a-t-il des jours de la semaine à éviter pour leur planification.

[REDACTED] rappelle que certains membres travaillent de nuit fixe et que, par conséquent, il serait plus pratique pour eux si les réunions avaient lieu les lundis.

Monsieur le Président répond qu'il va tenir compte, dans la mesure du possible, de cette remarque.

Mo [REDACTED] cite également évoquer un grand nombre de problématiques concernant les tenues Airflash. Celles-ci ne semblent pas taillées correctement, sont inconfortables à l'utilisation et ne semblent pas très hermétiques au froid et à l'humidité.

Monsieur le Président répond que ces remontées terrain lui sont parvenues et que ses équipes travaillent sur le sujet. Un point sera fait lors d'une prochaine réunion de notre CSSCT.

Fin de la réunion d'installation de la CSSCT STACH à 9h45.